



SE SYNDIQUER ?

UNE VRAIE BONNE IDÉE !

TOUS LES ÉLÈVES MÉRITENT DES CLASSES MOINS CHARGÉES

TEMPS, AIDE, RECONNAISSANCE POUR LA DIRECTION D'ÉCOLE.

FAIRE DU TRAVAIL DES AESH UN VRAI MÉTIER.

ÊTRE RECONNU-ES COMME LES PROFS DE L'ÉCOLE.

PERMETTRE À TOUS LES ÉLÈVES DE RÉUSSIR SANS EXCEPTION

REPENSER L'ÉCOLE AVEC CELLES ET CEUX QUI LA FONT AU QUOTIDIEN.

ÊTRE CONSIDÉRÉ-E, ÇA COMMENCE PAR ÊTRE MIEUX PAYÉ-E.

UNE FORMATION CONTINUE EN DEHORS DES VACANCES.

BULLETIN D'ADHÉSION

2020-2021

Nom : M, Mme, Mlle :
 Nom de jeune fille :
 Prénom :
 Date de naissance :
 Adresse personnelle :
 Code postal :
 Téléphone (préciser si liste rouge) :
 Portable :
 Mail perso :
 Etablissement d'exercice :
 Tel et mail de l'établissement :
 Heures de récréation :
 Jours de décharge de direction :

Situation administrative

- PES
- A.E.S.H
- Instituteur
- PE classe normale PE hors-classe PE classe exceptionnelle
- retraité
- échelon
- temps partiel : 50 75 % 80 %
- détaché(e) ou mis(e) à disposition auprès de
- disponibilité congé parental congé formation

Date de sortie de l'EN/IUFM/ESPE/INSPE:

Ancienneté Générale des Services au 01/09/2020 :
 (Vous pouvez la retrouver sur I-prof)

Montant de la cotisation Mode de paiement

- au comptant (chèque)
- échelonné (nombre de chèques :
- prélèvement automatique (si 1^{ère} fois, remplir l'autorisation jointe) prélèvement les 03 des mois de novembre à avril.

Spécialité

- adjoint élémentaire
- adjoint établi. Spé.
- directeur élem. (nbr de classes
- directeur école d'application (nbr de classes
- PEMF : mat élem
- ZIL brigade RASED (option.....) Psy
- Poste fractionné ULIS (option.....) maître référent , CDO
- adjoint maternelle
- adjoint SEGPA
- directeur mat. (nbr de classes

La section SNUipp-FSU18 pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par le syndicat national, la section départementale et la FSU.

Je demande à la section SNUipp-FSU 18 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles elle aura accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78.

A tout moment je peux interrompre, par simple lettre, mon adhésion; sinon celle-ci se fait par tacite reconduction.

Cette autorisation révoqueable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la section du SNUipp-FSU 18.

Date

Signature :

**Merci de nous retourner ce bulletin d'adhésion ainsi que le paiement, par voie postale, à :
 SNUIPP-FSU18 Maison des Syndicats, 5 Boulevard Clémenceau 18000 BOURGES**